

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR VISITEUR

La Comparution personnelle du demandeur est OBLIGATOIRE lors du dépôt du dossier et lors du retrait du visa.

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- ▶ Formulaire de demande de visa de court séjour rempli recto-verso, daté et signé,
- ▶ 2 photographies d'identité récentes, de face, sur fond clair et tête nue,
- ▶ Passeport en cours de validité,
- ▶ Justificatifs de la situation familiale, professionnel ou scolaire (acte de naissance et jugements supplétifs s'il y a lieu, acte de mariage, acte de décès pour les personnes veuves, attestation de scolarité, attestation de travail)
- ▶ Justificatif d'un éventuel lien de type familial ou privé en France,
- ▶ Justificatifs de ressources (3 derniers bulletins de salaire, attestation de ressources légalisée, titre de pension, de retraite ou de réversion)
- ▶ Engagement de n'exercer aucune activité professionnelle soumise à autorisation, établie sur papier libre et signée par le demandeur,
- ▶ Relevé de compte comportant une somme susceptible de couvrir les frais d'un long séjour,
- ▶ Attestation d'accueil ou titre de propriété ou bail de location,
- ▶ Pour les mineurs, autorisation parentale de sortie,
- ▶ Couverture médicale pour toute la durée du séjour,
- ▶ Réservation aller/retour du billet d'avion
- ▶ Si le visa est accordé : Justificatif d'ASSURANCE-VOYAGE couvrant les frais de rapatriement pour raisons médicales et de soins médicaux et hospitalier d'urgence. (Assurance nominative souscrite dans le pays de résidence ou, en cas d'impossibilité, dans tout autre pays ou encore, souscrite par l'hébergeant. Elle doit spécifier être valable sur tout l'espace SCHENGEN pendant la durée du séjour en France.). Sa couverture minimale est de 30 000 euros.

PIECES A FOURNIR PAR L'HEBERGEANT

- ▶ Attestation d'accueil à jour
- ▶ Attestation de prise en charge financière du demandeur (si tel est le cas)
- ▶ Justificatifs de la situation familiale (acte de naissance, acte de mariage)
- ▶ Justificatifs de ressources (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition)
- ▶ Justificatif de domicile (3 dernières quittances de loyer, titre de propriété)

Pour être recevable, le dossier doit comporter l'ensemble des pièces requises (ORIGINAUX et COPIES). Si le visa est délivré, vous devez conserver les pièces justificatives présentées au Consulat car elles peuvent vous être demandées par le Police de l'Air et des Frontières à votre arrivée en France

TOUT DEPOT DE DEMANDE DE VISA FERA L'OBJET D'UN PAIEMENT DE "FRAIS DE DOSSIER" QUI NE SERONT PAS REMBOURSES AU CAS OU LE VISA SERAIT REFUSE.

IL EST IMPORTANT DE NE PAS DEPOSER DE DEMANDE SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET.

Les frais de dossier varient en fonction du visa que vous sollicitez et s'élèvent à :

- ▶ 24600 KMF : Long Séjour Etudiant
- ▶ 48700 KMF : Long Séjour Mineur Scolarisé
- ▶ 48700 KMF : Long Séjour